

Conseil municipal du 26 novembre 2010
Vœu du groupe des élus Verts pour la création de Salles de
consommation à moindre risque
présenté par Antoine Maurice

La consommation de drogues pose des problèmes d'ordre sanitaire, social et de tranquillité publique et cause des situations difficiles sur le plan humain, pour les usagers, pour les riverains (squats, scènes ouvertes. ...). Or, aucune de ces questions n'est aujourd'hui prise en charge de façon satisfaisante. Une réponse pragmatique aux questions de toxicomanie doit donc compléter les dispositifs de réduction de risque et s'intégrer dans les réseaux de soins et d'accompagnement existants.

De nombreuses villes ont pu expérimenter les Salles de consommation à moindres risques (les SCMR, ou « salles de shoot »). Ce dispositif, qui existe à l'étranger depuis quinze ans déjà, a démontré son efficacité.

Il résorbe de nombreux problèmes sanitaires en limitant les contaminations virales et les morts par overdose, en maintenant les toxicomanes dans un cadre social et en les orientant vers des traitements adaptés. Les salles de consommation jouent également un important rôle de passerelle vers les structures de droit commun, puisque les consommateurs de drogues peuvent y trouver des réponses appropriées à leurs difficultés sociales, psychologiques, d'hébergement et d'insertion professionnelle.

En encadrant la consommation de drogues, ces centres diminuent également les atteintes à l'ordre public et à la tranquillité des riverains. Effectivement, ils ne sont en aucun cas des « zones de non droit », de même que la consommation et le trafic alentours n'augmentent pas.

Pour cela, les salles de consommation à moindres risques doivent être étroitement intégrées à l'ensemble des dispositifs de prévention, de soin, de sevrage et d'insertion existants. De même, un comité de pilotage (associant représentants de la ville et de l'État, acteurs sociaux, sanitaires, policiers et habitants du quartier) favorise la permanence d'un dialogue avec l'environnement institutionnel ainsi que les riverains. Ceux-ci ont d'ailleurs constaté une amélioration de leur quotidien : moins de rixes, moins de tensions, moins de seringues... En les faisant participer à la fois à la création puis au pilotage des salles, on garantit également une prise en compte de leurs difficultés.

Si la politique en matière de lutte contre les drogues est de la responsabilité de l'État, les collectivités sont comptables du bien être de leurs habitants et de l'attention portée à chacun, notamment les plus vulnérables. Aussi l'association Élus santé publique et territoire a-t-elle organisé un séminaire de près d'un an, croisant auditions d'experts et visites de terrain, dont il ressort que les centres de consommation constituent un outil sanitaire et de tranquillité publique efficace. De même, le rapport de l'Inserm sur la réduction des risques chez les usagers de drogues, rédigé à la demande de la ministre de la Santé et rendu public le 2 juillet dernier, recommande explicitement la mise en place de salles de consommation à moindre risque là où se posent des problèmes sanitaires et de sécurité liés à la consommation de drogues.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 26 novembre, demande au Gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi qui rende possible la création de SCMR par les collectivités qui le souhaitent, dans le cadre de la politique de réduction des risques prévue par l'article L 3121-4 du code de la santé publique.